

EXTENSION DE LA ZONE DE SERVICES PORTUAIRES (ZSP2)



Maître d'ouvrage : GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE (GPMM)

Localisation : Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône (13)

Occupation actuelle de la parcelle : sans occupation

Présentation du projet : Les terminaux à conteneurs de Fos-Graveleau disposent d'une zone de 21 hectares dédiée au stockage et réparation de conteneurs vides, dénommée la Zone de Services Portuaires 1 (ZSP1). La ZSP1 arrive aujourd'hui à saturation et contraint la dynamique de croissance du trafic conteneurs à court terme. Afin d'accompagner le développement de ce secteur d'activités et de rétablir et maintenir une intégration de qualité de l'activité portuaire dans le réseau viaire et le paysage, la mise à disposition de nouvelles parcelles dédiées à ces activités est donc indispensable.

Objectifs :

- Eviter la dispersion des activités liées aux conteneurs vides et le mitage paysager du territoire.
- Réduire les trafics de brouettage et leur impact sur les routes, en proposant un espace dédié au cœur du pôle logistique.
- Accompagner l'augmentation des trafics continentaux associée au développement de l'activité conteneurs.



Impacts et contribution à la vocation territoriale :

- Estimation GPMM : le projet ZSP2 pourrait créer à terme environ 120 emplois directs.
- Le projet ZSP2 inclut la commercialisation d'une cour ferroviaire (environ 5 ha permettant la construction de 2 voies de 750 ml) qui sera opérée par un opérateur ferroviaire permettant d'assurer le report modal des flux routiers vers des flux ferroviaires.
- Schéma directeur routier du centre d'activités logistique et conteneurs de Fos en cours d'études.
- Le projet n'impacte pas d'espaces agricoles ni forestiers. Néanmoins, il entraîne l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols sur une surface d'environ 40 ha. Les remblais nécessaires au projet impactent 33,4 ha de zones humides. Le secteur sera utilisé en tant que pôle logistique, entraînant notamment des déplacements qui contribueront à l'augmentation des émissions de polluants atmosphériques sur un secteur déjà fortement impacté par la dégradation de la qualité de l'air. Cette activité logistique et les transports routiers induits auront une incidence plutôt négative (indirecte et permanente) sur la qualité de l'air. Toutefois le développement du fret ferroviaire aura une incidence plutôt positive en contribuant à la réduction des émissions.



Processus de participation :

- Concertation préalable au titre de l'article L121-17 du code de l'environnement du 15/11/18 au 15/12/18.
- Enquête publique à venir en 2025.



Etudes disponibles et/ou en cours : Etude environnementale et étude d'inondation disponibles.



Etat d'avancement du projet : Autorisations règlementaires en cours, attente d'autorisation environnementale.



Echéance de mise en œuvre :

- Livraison plateformes mars 2028.
- Livraison cours ferroviaire octobre 2028.



Projets connexes : l'ensemble des activités en lien avec cette zone de services portuaires